Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261013-2026_41-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 08/10/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

N°2026-41

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU

L'an deux mil vingt-six le treize octobre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme JARNOUËN de VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GAC Michelle, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent : JAGLIN Cyrille

Absent ayant donné procuration : Madame LE GOFF Françoise a donné procuration à Madame JARNOUËN de VILLARTAY Sabine.

Secrétaire : Madame Marie-France MACÉ

2026-41 Rapport annuel Syndicat de Kergoff sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2026

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel le Maire doit présenter à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat de Kergoff.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport annule et en voir délibéré décide d'approuve le rapport annuel pour l'exercice 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Marie-France MACÉ

Le Maire,

Laurent BERTHO